

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOSCHER Marina (*suppléante*) ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à GOUAULT Jacky
GOUDALLIER Benoît	à LE GOFF Philippe
INDERBITZIN Laure-Line	à LINTANF Joseph
LE BLEVENNEC Gilbert	à LE JANNE Claudie
LE COTTON Anne	à PRIGENT Jean-Yvon
LE GOFF Yannick	à GUILLOU Claudine
LE SAOUT Aurélie	à GUILLOU Rémy
MANGOLD Jacques	à SIMON Yvon
NAUDIN Christian	à CONNAN Josette
PUILLANDRE Elisabeth	à VIBERT Richard
RASLE-ROCHE Morgan	à DUMAIL Michel
ROLLAND Paul	à LE MEUR Frédéric
ZIEGLER Evelyne	à LE HOUEROU Annie

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GALL Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; TONDREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	49
Procurations	15
Absents	24

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 14 décembre 2022

DEL2022-12-240

Finances

**ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES
 DISPOSITIF EXCEPTIONNEL 2022**

Par délibération du 30 septembre 2019, faisant suite à l'adoption du pacte financier et fiscal, Guingamp-Paimpol Agglomération a mis en œuvre un dispositif de fonds de concours, inscrit au plan pluriannuel d'investissement, et qui permet de cofinancer des projets majeurs des communes de l'agglomération via l'octroi de subventions d'investissement.

Afin de renforcer le soutien financier de l'agglomération aux communes dans un contexte économique et financier contraint, un **dispositif temporaire exceptionnel, visant à faciliter et simplifier l'attribution des subventions d'investissement et de participer ainsi activement aux projets d'investissement des communes a été institué en 2022**. En effet, alors que le pacte financier et fiscal prévoyait une enveloppe pluriannuelle de 1,6 M€ pour les fonds de concours aux communes - dont 1,2 M€ hors enveloppe Maison de Santé et enveloppe Dernier Commerce - 559.000 € de crédits restaient encore à attribuer au 31 août 2022.

Il vous est proposé de finaliser la mise en œuvre de ce dispositif exceptionnel de fonds de concours, en attribuant des subventions aux projets suivants :

Commune	Opération	Type d'action	Montant HT des dépenses éligibles	Fonds de concours proposé en €	Autres financeurs en €	Autofin. Communal en €	Part du fin. Agglo	Autofin. Communal en
KERPERT	Rénovation salle des fêtes	ACTION N°4	37 229 €	5 128 €	Etat : 29.90%	20 971€	13.77%	56.33%
PLEHEDEL	Rénovation énergétique Mairie et bibliothèque	ACTION N°4	4 917.03 €	2 458.52€	CD : 30% 1 475.11 €	983.40 €	50%	20%
	Rénovation énergétique classe mobile		8 260 €	6 608 €		1 625 €	80 %	20 %
	Rénovation énergétique de l'agence postale et de la classe mobile (phase 2)		2040.26€	1632,21€		408,05€	80%	20%
	Remplacement de 2 bornes électriques à l'aire d'accueil des camping-cars	ACTION N°4/6	1851.30€	1481,04€		370.26€	80%	20%
PONT-MELVEZ	Rénovation thermique de la salle polyvalente	ACTION N°4	37 234,50 €	5 585,17€	DETR : 20% DSIL : 20% Région : 25%	7 446,90€	15%	20%
LOC ENVEL	Rénovation énergétique bâtiment communal	ACTION N°4	25 705,67 €	4 957€	Etat :18,10% CD : 31,43%	8 015.67€	19.29%	31.18%
			4 488,20 €	3 270€		818,20 €	80%	20%
PLESIDY	Rénovation énergétique, école et Mairie	ACTION N°4	54 061,42	5 406,15 €	DSIL : 70%	10 812,28€	10%	20%

LOUARGAT	Rénovation énergétique groupe scolaire	ACTION N°4	759 000 €	30 835€	DETR: 35% DSIL : 30% ORECA SDE: 3.95%	204 815 €	4.06%	26.99%
MOUSTERU	Création d'une liaison verte	ACTION N°5	344 591€	13 914€	DSIL : 50%	158 381.50€	4.04%	45.96%
RUNAN	Rénovation patrimoniale	ACTION N°3	16 370 €	11 206 €		5164 €	68.45%	31.55%
SAINT-NICODEME	Equipement sportif	ACTION N°3	12 614,63	6 743.71€		5 870.92€	53.46%	46.54%
LANLOUP	Aménagement d'un jardin culturel	ACTION N°3	77 000€	11 647€	DETR : 30%	42 253€	15.20%	54.80%
KERIEN	Signalétique touristique	ACTION N°3	14 696€	11 379€		3 317€	77.43%	22.57%
KERMOROCH	Aménagement piétonnier	ACTION N°5	46 173 €	12 175€		33 998€	26.37%	73.63%
SENVEN-LEHART	Rénovation patrimoniale	ACTION N°3	17 500 €	11 192€		6 308€	63.95%	36.05%
SAINT-ADRIEN	Réfection bâtementaire pour accueil des randonneurs	ACTION N°3	7 327.16 €	3 664€		3 663.16€	50.01%	49.99%
LANDEBAERON	Aire de camping-cars	ACTION N°3	21 928 €	10 928 €		11000 €	49.84%	50.16%
MAGOAR	Réfection bâtementaire_Sport	ACTION N°3	15 000€	10 464€		4 536 €	80 %	20%

En raison d'une modification des dépenses subventionnables, il convient par ailleurs de modifier la délibération 2021-06-094 concernant l'aménagement des sentiers de randonnées à TREGLAMUS ainsi :

TREGLAMUS	Sentiers de randonnée	ACTION N°3	36 135 €	16 085 €		20 050 €	44,51 %	55,49 %
------------------	-----------------------	------------	----------	----------	--	----------	---------	---------

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'attribuer les fonds de concours listés ci-après ;
- De préciser que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal approuvées par délibération du 30 septembre 2019 ainsi que du dispositif exceptionnel 2022 approuvé par délibération du 27 septembre 2022.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU